

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 22/004/2006 (Public)
Bulletin n° : 322
ÉFAI
14 décembre 2006

Chili. La mort de Pinochet n'arrête pas le combat

Amnesty International a appelé ce jeudi 14 décembre les autorités chiliennes à veiller à ce que le décès récent d'Augusto Pinochet ne serve pas d'excuse pour retarder encore les poursuites judiciaires à l'encontre d'autres personnes soupçonnées d'être les auteurs d'actes de torture, de « disparitions » et d'homicides lorsqu'il était au pouvoir.

Parmi les personnes accusées d'atteintes graves aux droits humains figurent vingt officiers chiliens de haut rang, dont Amnesty International a publié les noms et dont les procès ne sont toujours pas terminés après plusieurs années.

« Augusto Pinochet a orchestré les atteintes aux droits humains perpétrées au Chili et tout porte à croire que ces vingt hommes ont été directement impliqués dans un certain nombre de crimes, notamment la « disparition », la torture et l'homicide de milliers de personnes au Chili et, dans le cadre d'opérations militaires, dans toute l'Amérique latine, a déclaré Virginia Shoppee, chargée de recherche sur le Chili à Amnesty International.

« La justice chilienne n'a pas puni Pinochet pour les graves atteintes aux droits humains perpétrées sous son gouvernement. Une nouvelle occasion lui est donnée aujourd'hui de rendre justice aux victimes. »

Amnesty International demande avec force que soient écartés tous les obstacles à la justice – en particulier que la loi d'amnistie (décret n°2.191), promulguée sous le gouvernement d'Augusto Pinochet, soit déclarée nulle et de nul effet

« Ces crimes ne peuvent rester impunis et ne peuvent être couverts par l'application de la loi d'amnistie, qui n'a été que trop employée par les tribunaux », a déclaré Virginia Shoppee.

Parmi les officiers dont les procès sont actuellement en cours devant la justice, on peut citer :

- le général (à la retraite) Sergio Arellano Stark – inculpé de 29 homicides et 43 « disparitions » à l'issue de l'opération militaire *Caravane de la mort* qu'il dirigeait en 1973 ;
- le général (à la retraite) César Raúl Benavides Escobar, le général (à la retraite) Juan Manuel Contreras Sepúlveda, le général de brigade (à la retraite) Miguel Krasnoff Martchenko, le lieutenant-colonel (à la retraite) Ricardo Víctor Lawrence Mires, le colonel (à la retraite) Carlos José López Tapia, le colonel (à la retraite) Gregorio Mardones Díaz ainsi que le major (à la retraite) Luis Felipe Polanco Gallardo -- inculpés d'homicides, d'enlèvements et d'avoir couvert et/ou participé à l'opération militaire *Calle Conferencia* en 1976 ;
- le général (à la retraite) Juan Manuel Contreras Sepúlveda, le colonel (à la retraite) Pedro

Octavio Espinoza Bravo et le général de brigade (à la retraite) Christoph Georg Paul Willeke Floel – inculpés d'enlèvement dans le cadre de l'opération *Condor* dans les années 70 et 80 ;

- le général (à la retraite) Juan Manuel Contreras Sepúlveda, le colonel (à la retraite) Pedro Octavio Espinoza Bravo, le général (à la retraite) Raúl Eduardo Iturriaga Neumann, le général de brigade (à la retraite) Miguel Krasnoff Martchenko, le lieutenant-colonel (à la retraite) Ricardo Víctor Lawrence Mires, le colonel (à la retraite) Marcelo Luis Moren Brito, le colonel (à la retraite) Fernando Eduardo Lauriani Maturana, le sous-officier (à la retraite) Basclay Humberto Zapata Reyes et le général de brigade (à la retraite) César Manriquez Bravo – accusés de l'enlèvement et de la « disparition » de 119 membres de l'opposition dans le cadre de l'opération *Colombo*.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>